



rupture de bail d'un des deux noms

Par **9angel2**, le **05/01/2011** à **20:15**

bonjour, j'ai un bail avec ma copine au 2 noms, mais nous sommes séparer. je souhaite savoir si elle quitte le bail je devrai refaire le bail avec le propriétaire avec mon nom ou je continue moi même a payer le loyer ?

Par **Domil**, le **05/01/2011** à **20:53**

Elle doit envoyer son congé en LRAR, elle aura un préavis de 3 mois. S'il y a une clause de solidarité, elle devient caution.

Il n'y a pas lieu de refaire le bail, il se continue avec vous comme seul locataire